



## I- Le Concept

L'Enduro est une discipline VTT, de pleine nature, proposant des « spéciales » chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des « liaisons » à parcourir dans un temps imparti. Les différents tracés, « liaison » et « spéciales », empruntent des chemins, des voies de circulation, des passages techniques et éventuellement de courtes sections avec portage du VTT. Toutes ces sections de parcours sont utilisées à l'état naturel et ne disposent pas d'aménagements et de protections particulières. L'organisateur peut apposer à l'approche de certains passages un panneau de ralentissement : « Ralentir ». Toutefois, le concurrent doit rester maître de son pilotage et ne pas prendre de risques pouvant mettre en péril sa personne et celle d'autrui.

## II- Parcours

Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort.

Le parcours est organisé de la façon suivante : Départ, Liaison n°1, Spéciale n°1, Liaison n°2, Spéciale n°2, Liaison n°3, Spéciale n°3, Liaison n°4, Spéciale n°4, Liaison n°5, Spéciale n°5, Liaison n°6, Spéciale n°6.

## III- Liaison

La liaison est une partie du parcours de l'Enduro qui permet de se rendre au départ d'une Spéciale. L'ensemble des liaisons se feront à VTT.

Tous transports extérieurs à l'organisation ou aides extérieures au déplacement lors des liaisons sont formellement interdits, sous peine d'exclusion.

Pour effectuer une liaison, le concurrent se voit attribuer un temps imparti par l'Organisateur, ceci afin de limiter les temps de passage, et ainsi mieux gérer le déroulement de l'épreuve.

Lors de la liaison, le concurrent doit porter, à minima, un casque à coque rigide. Il est vivement conseillé de porter l'intégralité de l'équipement obligatoire lors des spéciales.

Le concurrent, lors de la liaison, ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni tout autre personne.

Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

## IV- Spéciale

Les spéciales sont des parcours chronométrés dont le profil est majoritairement descendant.

La durée des spéciales est normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil. Le temps de référence des spéciales se situe dans une fourchette de 3 à 20 minutes et est dévoilé par l'Organisateur lors de la remise du Pack pilote.

Le concurrent est libre de partir dans l'ordre de son choix au départ de chaque spéciale, ce dernier devant cependant respecter les barrières horaires et l'intervalle de 30 secondes prévu entre chaque départs.

Les pilotes s'élanceront par 2 toutes les 30 secondes.

Le concurrent doit se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible.

En cas de non respect de ses consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Lors de la spéciale, le concurrent ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni tout autre personne.

### V- Affichage du parcours

Le profil du parcours est affiché sur le site internet de l'organisation : [www.velovertfestival.com](http://www.velovertfestival.com).

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le tracé sans préavis. Toutefois, il informe le participant, au plus tard, lors du briefing le matin de l'Enduro.

### VI- Briefing

Le briefing sera réalisé 10' avant le départ de l'épreuve.

### VII- Reconnaissances

Les reconnaissances à vélo des Spéciales ne sont pas autorisées, les jours qui précèdent l'Enduro.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure le concurrent ou de lui appliquer des pénalités pour toute reconnaissance préalable des Spéciales de l'Enduro.

### VIII- Matériel

**VÉLO** : Le concurrent doit avoir le même vélo pendant toute la durée de l'Enduro, que ce soit en liaison ou en course. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement et équipé d'un frein avant et un frein arrière.

**REPLACEMENT DE MATÉRIEL** : Il n'est pas autorisé de changement ou échange de pièces lors de l'Enduro. Seule, la réparation en totale autonomie est autorisée sur le parcours et lors de la liaison (Chambre à air, chaîne, etc....).

**PROTECTIONS** : Au regard du règlement FFC et du format de l'épreuve (non utilisation des remontées mécaniques :

- Le port du Casque (CE), des Gants longs, Genouillères, d'une Protection dorsale (CE) ou Sac à dos avec protection dorsale homologuée (CE) sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des Coudières ainsi qu'un Casque à mentonnière monobloc (CE)

- Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du Casque (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des Genouillères, Gants longs, une Protection dorsale (CE) ou un Sac à dos avec protection dorsale homologuée (CE), ainsi que des Coudières.

### IX- Assistance

L'entraide extérieure est interdite pour toute notion de remplacement de matériel.

### X- Placement des concurrents

L'Organisateur attribue pour l'Enduro 300 plaques de cadre.

Le placement des concurrents se fera de façon naturelle selon l'ordre d'arrivée des pilotes aux départs des spéciales.

### XI- Conditions de participation

Pour participer à l'Enduro, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Respecter le présent règlement
- Avoir plus de 15 ans dans l'année (Cadet)
- Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux
- Être en bonne santé et donc présenter, soit une licence sportive cycliste en cours de validité, soit un certificat médical de moins de 6 mois précisant « non contre indication à la pratique du VTT en compétition »
- Être en possession de la plaque de cadre délivrée par l'Organisateur
- Être à jour de ses paiements.

## **XII- Chronométrage et heure théorique de départ**

Le concurrent déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité des Spéciales en un minimum de temps. En cas d'égalité, le temps de la première Spéciale départagera les concurrents.

Le concurrent doit se présenter au départ des Spéciales dans la plage horaire communiquée par l'organisation, chaque pilote étant libre de choisir son ordre de départ, la seule contrainte imposée étant de s'élancer à 2 coureurs toutes les 30 secondes.

## **XIII- Déroutement du parcours**

Le concurrent s'engage à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la trace de l'itinéraire balisé et sans prendre volontairement de raccourcis.

En cas de sortie de la trace par le concurrent, celui-ci doit reprendre le parcours à l'endroit de la dite sortie.

Le concurrent surpris par l'Organisateur hors de la trace sera mis hors course.

## **XIV- Classements**

Les catégories récompensées sont :

- Cadets (Année 2000 à 1999)
- Juniors (Année 1998 à 1997)
- Seniors (Année 1996 à 1986)
- Masters #1 (Année 1985 à 1976)
- Masters #2 (Année 1975 à 1966)
- Masters #3 (Année 1965 et moins)
- Féminines (À partir de 1998)

## **XV- Discipline**

Le concurrent doit respecter le présent règlement.

Le concurrent doit respecter les injonctions des Organisateurs.

Le concurrent ne peut aucunement contester les décisions des Organisateurs ou des autorités locales.

Le concurrent doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal.

Pour exemple : le concurrent ne doit pas jeter ou laisser ses débris dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

## **XVI- Sanction**

Le non respect du présent règlement, des parcours, de l'environnement, des injonctions de l'Organisateur et de toute personne entraîne une exclusion immédiate du concurrent.